

# Facta Non Ficta : La primauté des faits sur les fictions

## Définition et signification

**Facta Non Ficta**, signifiant en latin “Des faits, non des fictions”, est une maxime juridique et philosophique qui met en avant l'importance des faits réels dans les décisions et raisonnements, au détriment des hypothèses, suppositions ou manipulations fictives.

Elle souligne la nécessité de s'appuyer sur des preuves concrètes et vérifiables, un principe fondamental dans les systèmes juridiques modernes, les sciences, et les débats éthiques.

## Origine et historique

### Droit romain

La maxime trouve ses origines dans le droit romain classique, où l'importance des faits prouvés était centrale pour résoudre les litiges. Les magistrats romains exigeaient des preuves tangibles et s'appuyaient sur des témoignages fiables plutôt que sur des spéculations.

### Époque moderne

Avec l'émergence de la méthode scientifique au XVIIe siècle, cette maxime a été adaptée et étendue à d'autres domaines comme les sciences expérimentales et les analyses sociologiques. Les faits observables sont devenus les fondations des avancées scientifiques et légales.

### Usage contemporain

Aujourd'hui, **Facta Non Ficta** reste pertinent dans des domaines variés comme le droit, les sciences, et le journalisme, insistant sur la lutte contre les “fake news” et autres manipulations de la réalité.

## Importance dans différents domaines

Domaine	Application concrète	Exemple notable
<b>Droit</b>	Les juges basent leurs décisions sur des preuves tangibles	Témoignages, documents authentiques
<b>Science</b>	Recherches fondées sur des observations mesurables	Découverte de la gravité (Newton)

Domaine	Application concrète	Exemple notable
Journalisme	Vérification rigoureuse des faits avant publication	Révélations de scandales via des enquêtes fiables
Philosophie	Valorisation de l'empirisme sur les hypothèses abstraites	Philosophie de Hume sur l'expérience sensible
Histoire	Reconstitution des événements à partir de sources primaires	Études basées sur des archives et artefacts

## Critères de reconnaissance des faits

Pour qu'un fait soit considéré comme **Facta**, il doit répondre aux critères suivants :

- **Vérifiabilité** : Le fait doit pouvoir être prouvé ou reproduit.
- **Objectivité** : Le fait doit être indépendant des opinions ou interprétations personnelles.
- **Précision** : Les détails doivent être clairs et non ambigus.
- **Pertinence** : Le fait doit être directement lié à la question ou au problème traité.

## Applications pratiques

### Droit

Dans les tribunaux, seuls les faits prouvés sont admissibles. Une hypothèse ou une allégation sans preuve est inopposable.

- **Exemple** : Un contrat contesté doit être accompagné de preuves tangibles (signature, documents légaux, etc.).

### Science

Les théories scientifiques doivent être fondées sur des faits mesurables et vérifiables par l'expérimentation.

- **Exemple** : La théorie de l'évolution repose sur des preuves fossiles et génétiques.

### Journalisme

Les reportages doivent s'appuyer sur des sources vérifiées pour garantir leur crédibilité.

- **Exemple** : Les enquêtes journalistiques qui exposent des scandales financiers doivent fournir des documents, témoignages et données irréfutables.

# Limites et critiques

## Subjectivité des faits

Certains faits peuvent être influencés par l'interprétation, en fonction du contexte ou de l'époque.

- **Exemple** : L'histoire est souvent écrite par les vainqueurs, ce qui peut biaiser les faits rapportés.

## Accès limité aux preuves

Dans certaines situations, il peut être difficile de collecter des preuves fiables, notamment dans des contextes de guerre ou de censure.

## Manipulation des faits

Les faits peuvent être déformés ou sélectionnés pour soutenir une narration spécifique.

- **Exemple** : Les statistiques utilisées hors de leur contexte peuvent être trompeuses.

---

## Maximes associées

- **“Res ipsa loquitur”** : (“La chose parle d'elle-même”) : Cette maxime souligne l'évidence des faits dans certains cas.
- **“Veritas est index sui et falsi”** : (“La vérité est le critère d'elle-même et du faux”) : La recherche de la vérité est intrinsèquement liée à l'examen des faits.

---

## Cas célèbres

### Le procès de Galilée

- Galilée a présenté des faits scientifiques basés sur des observations astronomiques, en opposition aux dogmes religieux de l'époque.

### Scandale du Watergate

- L'enquête journalistique s'est appuyée sur des faits vérifiés pour exposer une vaste affaire de corruption politique.

## Affaire Dreyfus

- Les preuves forgées et biaisées contre Alfred Dreyfus ont mis en lumière l'importance cruciale des faits dans un procès équitable.
- 

## Réflexion philosophique

**Facta Non Ficta** invite à une réflexion sur la relation entre vérité et réalité. Les faits constituent la base sur laquelle la vérité peut être établie, mais leur interprétation peut varier en fonction des contextes culturels, sociaux, et historiques. Cela met en évidence la tension entre objectivité et subjectivité dans la quête de vérité.

---

## Conclusion

**Facta Non Ficta** est plus qu'une simple maxime ; c'est un principe universel qui appelle à privilégier les faits réels dans toutes les prises de décision et raisonnements. Que ce soit dans le droit, la science ou le journalisme, il rappelle l'importance de s'appuyer sur des preuves solides et vérifiables pour construire un monde fondé sur la vérité et la justice.

From:  
<https://sui-juris.fr/wiki/> - :Res-sources sui-juris.

Permanent link:  
[https://sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=maximes-de-loi:facta\\_non\\_ficta&rev=1734626522](https://sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=maximes-de-loi:facta_non_ficta&rev=1734626522)

Last update: 2024/12/19 17:42

